dirigent les Sœurs de Saint-Joseph et dans lequel le département entretient des boursières. De plus, la Société libre d'instruction primaire du Rhône possède un cours normal que suivent un grand nombre de jeunes filles qui se destinent à l'enseignement et qui subissent chaque année avec succès les épreuves du brevet de capacité. Ensuite, dans le but de faciliter les études des sciences aux jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement ou qui se préparent aux examens du brevet supérieur, l'administration de l'Ecole La Martinière, avec l'autorisation du conseil départemental, a organisé le jeudi, jour où l'école est fermée aux garçons, des cours gratuits de physique, de chimie et de mathématiques qui sont fort appréciés et très suivis.

L'administration songe à doter bientôt le département d'une école normale de filles (1).

Maisons d'école. — Sur 603 écoles publiques que compte le département, 329 sont installées dans des maisons louées, 274 dans des maisons appartenant aux communes.

Sur les louées, 150 seulement sont convenables, et parmi les maisons appartenant aux communes, 40 environ sont impropres à leur destination. Chaque année, le Conseil général, par de larges libéralités, vient en aide, avec l'Etat, aux communes qui s'imposent des sacrifices pour la construc-

<sup>(1)</sup> Le cours normal des Sœurs a été abandonné et le département a créé une école normale d'institutrices dirigée par des maîtresses laïques. L'école a été ouverte fin de 1879, dans les anciens bâtiments du pensionnat Champavert et elle est appelée à un grand succès.

Le Conseil général va aussi transférer à Lyon l'école normale des instituteurs actuellement à Villefranche.

Un vaste emplacement a été acheté à cet effet sur le plateau de la Croix-Rousse.

Lyon tient à avoir deux grandes et belles écoles normales. Des projets de construction sont à l'étude en ce moment.